



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017-034

*** * ***

Objet :

**Motion pour la préservation de la ressource en eau du
bassin de la Vallée de l'Hérault.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents : MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h40 – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine à 18h35 – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCHE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René

Pouvoirs : MM. LEROY Annie à SERVEL Olivier - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - POURTIER Jean Luc à SOTO Jean-François - CABOCHE Chrystelle à BLANES Michel - PANTALEONE Alexandra à SOREL Joëlle - CONTRERAS Sylvie à GOMEZ René

Absents : MM. EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Convocation du 15 mars 2017

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'une enquête publique préalable à la DUP concernant l'alimentation en eau potable du Domaine de Lavagnac est actuellement en cours.

Le 28 février dernier, le Collectif Lavagnac et les élus de la partie aval du bassin versant de l'Hérault se sont réunis pour faire le point sur ce projet d'implantation de golf et ses infrastructures associées, afin d'appréhender et d'alerter sur les conséquences au niveau des usages de l'eau.

En effet, la ressource en eau sur le bassin versant du fleuve Hérault est sous tension. L'aval du bassin versant est notamment identifié en déficit quantitatif dans l'étude "Volumes Prélevables" de 2015 portée par le Syndicat Mixte du Bassin Fleuve Hérault (SMBFH) dans le cadre des préconisations du SAGE. Il en résulte, en période estivale, une incapacité à satisfaire les besoins des milieux aquatiques.

Au regard de cette situation, le projet du Domaine de Lavagnac a déjà fait l'objet d'avis défavorables de la part du Bureau de la Commission Locale de L'Eau (avis du 07 juillet 2010), de la motion du SIEVH du 26 juin 2014.

Par ailleurs, dans la continuité des études déjà réalisées, le SMBFH est en cours d'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau afin de déterminer la répartition des usages à l'horizon 2030 et pourrait conduire à de nouvelles restrictions. Il paraît primordial d'avoir le retour de cette étude pour évaluer les besoins globaux et s'accorder sur la répartition des volumes permettant de préserver le milieu naturel, de satisfaire les besoins en alimentation en eau potable ainsi que ceux pour l'irrigation.

Ainsi, dans le cadre de l'enquête publique préalable à la DUP visant à autoriser l'alimentation en eau potable du domaine de Lavagnac, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, que le collectif de Lavagnac et les élus de la partie aval du Fleuve Hérault se sont positionnés comme suit :

- Au regard du déficit en eau identifié sur le bassin versant notamment sur la partie aval,
- Dans l'attente de données finalisées sur les volumes prélevables à l'horizon 2030 (étude SMBFH),
- A l'heure où de nombreux acteurs ont engagé des mesures pour réduire les prélèvements dans l'Hérault (ASA du canal de Gignac, captage eau potable de Gignac, etc.),

le collectif estime qu'une telle autorisation pourrait perturber durablement les équilibres sur le bassin versant et qu'il paraît prématuré de se prononcer pour tout prélèvement d'eau pour ce projet.

Monsieur le Maire propose de voter une motion afin que la ressource en eau du bassin de la Vallée de l'Hérault soit préservée.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **25 voix POUR (unanimité)**

- ✓ Emet un avis **FAVORABLE** à la motion pour que la ressource en eau du bassin de la Vallée de l'Hérault soit préservée.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.